

Le handicap psychique en clinique infanto-juvénile, intérêts et limites en situation d'adaptation scolaire

Valérie BOUCHERAT-HUE, Maître de conférences-HDR en psychopathologie à l'Université d'Angers, membre du Centre de Recherches Psychanalyse, Médecine et Société (CRPMS EAD 3522 – Université Denis Diderot - Paris 7). Psychologue clinicienne et psychanalyste (SPP et AEPPC)

En légitimant l'usage du terme, la loi de 2005¹ a fait « exister » le handicap psychique mais rien n'est spécifié de ses modalités chez *l'enfant et l'adolescent* qui ne sont pourtant pas superposables à celles de l'adulte, qu'il s'agisse des manifestations cliniques ou de la déontologie des pratiques.

Cependant, le rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales de 2011, dit rapport « Amara »², mesure le handicap psychique infanto-juvénile aux troubles de l'adaptation en situation scolaire, et le spécifie par les entraves dans les apprentissages qui ne relèvent pas de carences cognitives structurelles comme dans le handicap mental³, mais d'indisponibilités intellectuelles fonctionnelles, voire conjoncturelles, dans un contexte d'efficience « normale ou élevée », comme l'avait bien souligné le précieux rapport « Charzat » de 2002⁴.

Cette tentative de définition du handicap psychique chez l'enfant et l'adolescent, qui pourrait reposer sur l'évaluation précise et différenciée des difficultés intellectives et adaptatives en milieu scolaire, a le mérite d'exister, mais elle trouve ses limites par le fait qu'elle est calquée sur les entraves de l'adaptation socio-professionnelle chez l'adulte en situation de handicap psychique⁵.

¹ Confirmée par la Convention Internationale de l'ONU pour la Protection et la Promotion des Droits et de la Dignité des Personnes Handicapées promulguée le 6 décembre 2006.

² Amara F. et al. (2001) *La prise en charge du handicap psychique, Tome 1*, Août 2011, Inspection Générale des affaires sociales (IGAS), RM2011-133P.

³ Gibello B. (1984) *L'enfant à l'intelligence troublée*, Paris, Le Centurion, Coll. Paidos ; (1995) *La pensée décontenancée*, Paris, Bayard Presse, Coll. Cogito.

⁴ *Rapport pour mieux identifier les difficultés des personnes en situation de handicap du fait de troubles psychiques et les moyens d'améliorer leur vie et celle de leurs proches*, Présenté en mars 2002 à la Ministre Déléguée à la Famille, à l'Enfance et aux Personnes Handicapées S. Royale.

⁵ Boucherat-Hue V., Peretti P. (2012) Du handicap revisité au handicap psychique : un nouveau concept qui pourrait faire date ?, *Les Annales Médico-Psychologiques*, sous presse, en ligne depuis février 2012, Vol. 170 (9), p. 622-627.